

**Commune de PILA CANALE (Corse du Sud)**  
**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

Etude de Maître Christophe SAEZ

Notaire à LA SALVETAT SAINT GILLES (31880) – 52 avenue du Château d'eau

Suivant acte reçu par Maître Christophe SAEZ, notaire, le 28 octobre 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

- Monsieur Antoine Mathieu **PAOLETTI**, retraité, demeurant à AJACCIO (20090) Avenue Maréchal Moncey, Résidence des Palmiers, A-6  
Né le 14 avril 1931 à PILA CANALE (Corse du Sud)  
Célibataire  
De nationalité française
  
- Madame Marie-José **PAOLETTI**, retraitée, demeurant à PILA CANALE (20123) Quartier PILE  
Née le 19 Novembre 1948 à CHATEAUROUX (36)  
Divorcée et non remariée de Monsieur BONAFOS,  
De nationalité française

**I - DECLARE et ATTESTE que depuis plus de trente ans,**

- a) **Monsieur Antoine PAOLETTI** occupe et jouit des biens ci-après désignés à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque le bien suivant :

**DESIGNATION**

Sur la commune de **PILA CANALE (20123 – Corse du Sud)**

Lieudit CANALE

Dans un ensemble immobilier

Cadastré sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
A	469	CANALE		53	90

**LE LOT numéro UN (01)**

Moitié Cave coté SE

Sans millièmes de copropriété attribuée

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

b) **Madame Marie-José PAOLETTI** occupe et jouit des biens ci-après désignés à titre de propriétaire, d'une façon continue, paisible, publique et non équivoque le bien suivant :

**DESIGNATION**

Sur la commune de **PILA CANALE (20123 – Corse du Sud)**

Lieudit CANALE

Dans un ensemble immobilier

Cadastré sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
A	469	CANALE		53	90

**LE LOT numéro DEUX (02)**

4 pièces – rez-de-chaussée

Sans millièmes de copropriété attribuée

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS

Maître Christophe SAEZ

Notaire